



# SHOPPING BAGNÈRES

Association des commerçants et artisans de Bagnères et ses alentours

8, Rue Victor Hugo

65200 Bagnères-de-Bigorre

## - Bulletin d'inscription Bagnères, Un Soir -

Mesdames, messieurs,

Shopping Bagnères a le plaisir de vous annoncer que cette année, les marchés nocturnes auront lieu **tous les jeudis du 24/07/2025 au 21/08/2025 inclus**, en centre-ville de Bagnères-de-Bigorre.

**Toutes les réservations** (accompagnées du règlement par chèque, libellé à l'ordre de l'Association des Commerçants et des Artisans de Bagnères-de-Bigorre) **sont à envoyer à :**

Shopping Bagnères, 8 rue Victor-Hugo, 65200 Bagnères-de-Bigorre. Tel : 07.71.94.36.51 / Mail : bagneresunsoir@gmail.com

**Ces réservations doivent impérativement être accompagnées des copies de votre carte d'activité et d'assurance professionnelle, avant le 30/06/2025.**

**Les marchés seront ouverts aux visiteurs de 16h00 à 23h00.**

Vous y serez accueillis Place Lafayette + Place de Strasbourg dès 14h30.

**Les emplacements seront fixés par nos soins et ne pourront être modifiés.**

Dans un souci d'équité, nous procéderons au roulement de l'attribution des emplacements.

**Le tarif défini est le suivant : 5 euros le mètre linéaire.**



## - Coupon réponse -

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

**Activité :**

**Déclare avoir lu le règlement intérieur ci-après et m'inscrire aux dates suivantes :**

24/07 : \_\_\_\_\_ mètres x 5€ = \_\_\_\_\_ €

31/07 : \_\_\_\_\_ mètres x 5€ = \_\_\_\_\_ €

Barnum : \_\_\_ x \_\_\_ mètres

Besoins spécifiques liés à l'activité : \_\_\_\_\_

07/08 : \_\_\_\_\_ mètres x 5€ = \_\_\_\_\_ €

14/08 : \_\_\_\_\_ mètres x 5€ = \_\_\_\_\_ €

21/08 : \_\_\_\_\_ mètres x 5€ = \_\_\_\_\_ €

**SOMME TOTALE : \_\_\_\_\_ €**

Signature :



06.42.02.33.59



bagneresunsoir@gmail.com



# SHOPPING BAGNÈRES

Association des commerçants et artisans de Bagnères et ses alentours

8, Rue Victor Hugo

65200 Bagnères-de-Bigorre

## - Règlement intérieur Bagnères, Un Soir -

### DISPOSITIONS GENERALES

#### ARTICLE 1 : NATURE DE L'ANIMATION & ORGANISATION GENERALE

**1.1** Bagnères, Un Soir relève d'une animation artisanale **soit la vente de produits fabriqués par des artisans, entièrement fait à la main ou à l'aide d'outil à main ou même de moyens mécaniques, pourvu que la contribution annuelle directe de l'artisan demeure la composante la plus importante du produit fini et fait par vos soins.**

**1.2** L'animation artisanale "Créateur et Producteur" est organisée par l'Association des Commerçants et des Artisans de Bagnères-de-Bigorre - SHOPPING BAGNERES. Cette manifestation est réservée aux entreprises et artisans. Les autres cas de figure sont à étudier au cas par cas par l'organisateur. Les décisions ne peuvent faire l'objet d'un quelconque recours.

#### ARTICLE 2 : LIEU, DATES & HORAIRES

**2.1** L'animation se déroulera : Place de Strasbourg, Rue Victor-Hugo et Place Lafayette à Bagnères-de-Bigorre.

**2.2** 24 juillet 2025 / 31 juillet 2025 / 07 août 2025 / 14 août 2025 / 21 août 2025.

**2.3** Accueil / Installation dès 14h30.

Merci de respecter les horaires d'arrivée pour la bonne organisation de cet évènement ainsi que pour le respect du stationnement et des commerces présents sur ces secteurs.

Aucun placement ne sera fait avant 14h30.

Aucune installation ne sera faite après 16h00 si elle n'est pas communiquée à l'organisateur 24h à l'avance.

Fin de l'animation prévue à 23h00.

#### ARTICLE 3 : EMPLACEMENTS & PROPETE

**3.1** Les emplacements sont fixés par l'Association des Commerçants et des Artisans de Bagnères-de-Bigorre et ne pourront être modifiés. Si l'exposant souhaite une place particulière, il devra en faire une demande écrite et cela sera laissé à l'appréciation de l'organisateur, une réponse sera faite avant la prochaine animation.

**3.2** L'attribution des emplacements sur le marché s'effectue en fonction de l'activité exercée et des besoins du marché. Dans un souci d'équité, l'organisateur procédera à un roulement.

**3.3** Les exposants devront ramener leurs déchets ou les déposer dans les poubelles publiques. Les emplacements occupés par les marchands devront être tenus propres. Merci de prévoir des sacs poubelles pour vos déchets.

#### ARTICLE 4 : NATURE DE L'ACTIVITE

**4.1** Afin de tenir compte de la destination du marché tel que précisé à l'article 1, il est interdit au titulaire de l'emplacement d'exercer une nature d'activité autre que celle pour laquelle il a obtenu l'autorisation d'occupation.

**4.2** Nul ne pourra modifier la nature de son commerce sans en avoir expressément et préalablement informé l'association.





# SHOPPING BAGNÈRES

Association des commerçants et artisans de Bagnères et ses alentours

8, Rue Victor Hugo

65200 Bagnères-de-Bigorre

## POLICE GENERALE

### ARTICLE 5 : VEHICULE & CIRCULATION

5.1 Aucun véhicule ne pourra rester sur le lieu du marché.

5.2 Les allées de circulation et de dégagement réservées au passage des usagers seront laissées libres en permanence.

### ARTICLE 6 : LEGISLATION

6.1 Les professionnels installés sur le marché devront respecter la législation et la réglementation concernant leur profession : extrait d'inscription à la chambre des métiers, assurance...

6.2 Les infractions au présent règlement sont susceptibles de faire l'objet de poursuites conformément aux lois et règlements en vigueur devant les tribunaux, sans préjudice des mesures administratives auxquelles elles peuvent donner lieu.

### ARTICLE 7 : DROIT DE REFUS

L'Association des Commerçants et des Artisans de Bagnères-de-Bigorre se réserve le droit de refuser des artisans.

### ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ANNULATION

En cas de non-participation au marché, aucun remboursement ne sera accordé, sauf si prévenu à temps, soit 48h à l'avance (avant mardi 14h30).

En cas d'annulation pour cause de mauvais temps par l'organisateur, aucun dédommagement ne sera accordé, seulement le remboursement de la journée annulée. La journée ne sera pas reportée.

